

<b>REGLEMENT DU JEU « StarterPack Dublin » Du 30 octobre au 10 novembre 2017</b>
--

### **ARTICLE 1 – OBJET**

La société TRANSAVIA (ci-après la « **Société Organisatrice** »), société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 492 791 306, dont le siège social est situé Bât. 524 - Zone Orlytech - 3 allée Hélène Boucher 91781 WISSOUS Cedex, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «StarterPack Dublin» (ci-après désigné le « **Jeu** »).

Ce Jeu se déroule du 30 octobre 2017 à partir de 16h (heure française) au 10 novembre 2017 à 23h59 (heure française), est accessible sur la page internet suivante : <http://transaviastarterpack.com/>

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce Jeu est exclusivement réservé à toute personne physique majeure (ci-après le « **Participant** »).

Les membres du personnel de la société organisatrice et toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation ne peuvent participer au présent jeu concours.

La participation au Jeu est strictement personnelle. Une même personne physique (même nom et adresse email et ou numéro de téléphone) ne peut participer plus d'une fois au Jeu.

En cas de participations multiples, celles-ci seront automatiquement considérées comme nulles et non avenues sans que la responsabilité de la société Transavia ne puisse être mise en cause.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des mentions légales du Site de l'Organisateur. Le non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement ou la violation des mentions légales du Site entraînera la nullité de la participation.

La clôture des participations au Jeu aura lieu le 10 novembre 2017 à 23h59, heure française. Toute participation ultérieure ne sera pas prise en compte.

### **ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu est uniquement accessible sur la page internet suivante : <http://transaviastarterpack.com/> hébergée par la société organisatrice. A ce titre, aucune inscription ne peut se faire sur un autre site internet, sur un autre réseau social ou bien par téléphone, ou courrier postal. Aucune demande de remboursement des frais de connexion ne pourra être faite à l'Organisateur.

Pour participer, chaque Participant devra répondre réussir 5 jeux hébergés sur le site internet du jeu.

En cas de mauvaise réponse ou d'absence de réponse, la participation ne pourra être retenue pour le tirage au sort et sera considérée comme nulle et non avenue.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier

les dispositifs du Jeu, afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation d'un gagnant.

#### **ARTICLE 4 - TIRAGE AU SORT**

Un tirage au sort sera effectué par la Société Transavia le 13 novembre 2017 parmi tous les participants du Jeu ayant réussis les 5 jeux. Un participant sera tiré au sort et déclaré gagnant de la dotation décrite à l'article 5 du présent règlement. Il sera ensuite informé sous trois (3) jours après le tirage au sort de leur gain via email envoyé par Transavia France. Dans cet email, informant le gagnant de son gain, un formulaire de réservation sera inséré en pièce jointe. Ce formulaire sera à compléter par le gagnant.

Le gagnant doit ensuite répondre sous (7) sept jours en renvoyant par email le formulaire décrit ci-dessus dûment compléter avec 3 possibilités de dates de voyage, son nom/prénom, sa date de naissance ainsi que le nom/prénom et date de naissance de la personne l'accompagnant. Les trois dates de voyage données par le gagnant doivent nécessairement correspondre à des dates où les vols aller-retour compris dans la dotation sont opérés par Transavia France. Ces dates sont précisées sur le site internet de l'Organisateur.

En cas de dates données par le gagnant ne correspondant pas à la période précisée à l'article 5, aux jours d'opération des vols indiqués sur le site de l'Organisateur, Transavia se réserve le droit de ne retenir que les dates correspondantes sur les trois choix donnés et/ou de proposer deux dates de son choix. En cas de refus de la part du gagnant, celui-ci perdra alors le bénéfice de sa dotation, sans que la responsabilité de Transavia ne puisse être engagée.

Le gagnant et la personne de son choix doivent nécessairement voyager sur le même vol à l'aller et au retour (mêmes jours et heures, même numéro de vol et même destination). Une réservation unique sera effectuée pour les deux passagers. Une fois les dates, les vols et les nuitées confirmés par Transavia France, il ne sera plus possible au gagnant et à son accompagnant d'en changer sous peine de perdre le bénéfice de leur gain.

Si le Participant ne se manifeste pas avant le 24 novembre 2017 à 23h59 (heure française) en répondant et indiquant l'ensemble des informations précisées au paragraphe 2 du présent article, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Dans cette hypothèse la dotation ne sera pas remise en jeu. Aucun tirage au sort supplémentaire ne sera effectué.

En plus de ce premier gagnant, deux autres gagnants seront tirés au sort et gagneront le même lot que le premier gagnant à l'exception des billets d'avion.

De manière générale, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable si le gagnant ne s'est pas tenu informé sur Facebook, ou si leur boîte de réception Facebook Messenger est pleine et empêche la réception de l'email les informant qu'ils ont gagné un lot.

#### **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le présent Jeu bénéficie d'une dotation détaillée ci-après:

Pour le premier gagnant :

- deux (2) billets Aller-Retour au tarif « Basic » au départ de Paris-Orly à destination de Dublin opéré en direct par Transavia France. Le détail des vols et des destinations sont consultables sur le site

transavia.com. Les deux billets Aller-Retour comprennent uniquement le transport d'un bagage cabine de 10 kg maximum par personne.

Ces billets sont valables pour une date de retour jusqu'au 30 Mai 2018 inclus sous réserve de disponibilité et à l'exception des jours fériés et des périodes de vacances scolaires françaises. Au-delà de cette date, la dotation ne pourra être utilisée. Le gagnant perdra alors le bénéfice de sa dotation et rien ne lui sera substitué.

Il est de la responsabilité du gagnant de vérifier sur le site de l'organisateur les jours d'opération des vols aller et retour souhaités et correspondants aux conditions fixées par le présent article.

- Un sac à dors
- Un bonnet
- Une veste coupe-vent
- Un appareil photo jetable
- Un carnet de notes
- Une batterie nomade
- Un adaptateur UK
- Une carte de Dublin

Pour les 2ème et 3ème gagnants :

- Un sac à dors
- Un bonnet
- Une veste coupe-vent
- Un appareil photo jetable
- Un carnet de notes
- Une batterie nomade
- Un adaptateur UK
- Une carte de Dublin

Cette dotation n'est ni échangeable, ni négociable auprès de l'Organisateur et ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie financière. La dotation n'est pas cessible et ne pourra donc être transmises à des tiers.

En cas de force majeure ou en cas de difficultés qui lui sont extérieures, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 6 – INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, dont il peut user en envoyant un courrier postal au Correspondant Informatique et Libertés de Transavia France à l'adresse suivante : Bât. 524 - Zone Orlytech - 3 allée Hélène Boucher 91781 WISSOUS Cedex.

Conformément à cette même loi, les données personnelles recueillies durant le Jeu seront uniquement utilisées dans le but de contacter le gagnant du Jeu et lui fournir la dotation détaillée à l'article 5 du présent règlement. Ces données ne seront pas conservées au-delà de cet usage.

Seuls les Participants ayant expressément accepté de recevoir des messages commerciaux et des offres promotionnelles verront leurs données conservées dans ce but. Ils auront à tout moment la possibilité d'user de leur droit d'accès, de modification et de suppression de leurs données.

#### **ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composants le Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées et protégées par leurs propriétaires.

#### **Article 8 – RESPONSABILITE ET LITIGE**

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération, en tout ou partie s'il le juge nécessaire, et pourra résilier les présentes de plein droit. En aucun cas l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de ce fait.

La Société Organisatrice et les prestataires ne sont pas responsables en cas :

- d'accident lié à l'utilisation des dotations,
- d'intervention malveillante,
- de destruction des informations fournies par les Participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice ou à ses prestataires,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé d'instant gagnant,

Toute faute ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion de son auteur du Jeu.

#### **ARTICLE 9 – INTERPRETATION DU JEU**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des conditions Générale de Vente de Transavia disponibles sur le site : [transavia.com](http://transavia.com).

Pour toute information, les Participants peuvent contacter la Société Organisatrice par courrier électronique à l'adresse suivante : [Jeux.Concours@fr.transavia.com](mailto:Jeux.Concours@fr.transavia.com)

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée par LRAR à la Société Transavia à l'adresse suivante : Transavia France – Jeu « StarterPack Dublin » – Bât. 524 - Zone Orlytech - 3 allée Hélène Boucher 91781 WISSOUS Cedex

La Société Organisatrice arbitrera en dernier ressort toutes les contestations qui ne seraient pas prévues au présent règlement.

#### **ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Le présent règlement est soumis à la loi française

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal de commerce de Créteil.